

**2013/5158 - Transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la Croix-Rousse en Aire de mise en Valeur Architecturale et Patrimoniale (AVAP)** (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 07/01/2013, p. 0025)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

**M. BUNA Gilles**, rapporteur : Dernier dossier d'urbanisme, mais qui est intéressant, puisqu'il s'agit du soin que nous avons apporté de manière précoce au niveau de Lyon au patrimoine et à sa protection, sa valorisation en essayant de ne jamais figer, de continuer à construire la ville et c'est le cas aussi bien dans le secteur sauvegardé qu'au niveau de la ZPPAUP.

Pourquoi ce dossier aujourd'hui. Tout simplement parce qu'il y a eu le Grenelle de l'environnement et le ministère a voulu traduire, y compris dans les zones à forte valeur patrimoniale et encadrées par les dispositions nationales, le Grenelle de l'environnement.

Cela veut dire par exemple que dans une ZPPAUP (Zone de Protection Paysagère Urbaine et Patrimoniale), il y avait quelques difficultés. Vous ne pouviez pas mettre du solaire ou à plus forte raison de l'éolien sur les toits. Il faut garder l'identité croix-roussienne ou celle du Vieux Saint Jean, exit les énergies alternatives à ce niveau là. Vous ne pouvez pas végétaliser si historiquement il n'y a pas eu beaucoup de végétaux, c'était le cas par exemple à la Croix-Rousse. Toute une série de contradictions qui fait qu'on se sent mal quand on dit aux propriétaires ou aux copropriétaires : « vous ne ferez pas des économies d'énergies, mais quelle fierté d'être dans un immeuble patrimonial ».

Donc voilà, le but c'est d'introduire cette dimension dans ce règlement. Pour ce faire, il faut transformer ce qui s'appelle ZPPAUP en AVAP. C'est je dirais, l'essentiel de ce qui nous attend. Ce serait trop simple, bien évidemment, il y a des études préalables pour essayer d'identifier les facteurs de blocage, de faire des propositions et puis il y a des commissions.

Alors, le Préfet nous a proposé de faire une Commission là où il fallait voir double, une seule commission pour la ZPPAUP Croix-Rousse et pour le secteur sauvegardé. Et même comme il y a également nécessité d'avoir un plan de gestion pour la zone UNESCO sur les 500 hectares qui sont protégés, nous aurons une commission ZPPAUP et secteur sauvegardé qui se dilatera avec de nouveaux participants, mais la base restera celle de la première commission unique.

Comment cela va-t-il fonctionner ? Je n'en sais rien puisqu'à chaque élection, il faut renouveler par tiers les membres, ce qui fait que quand on a une commission comme « site et patrimoine » il faut à peu près deux ou trois ans pour qu'elle puisse se mettre en place après les élections.

Ce n'est pas simple, ce n'est pas immédiat et pourquoi ? Parce que la création de l'AVAP dépend de la Communauté urbaine et la protection du patrimoine dépend de la Ville de Lyon. Il y a donc des démarches conjointes, particulières à faire. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne les études : la Ville s'est engagée à participer, si je ne m'abuse, pour une somme dont je ne connais plus le montant, et il faudra que l'Etat, la Région et le Grand Lyon y participent également.

Nous allons donc demander à M. le Maire de nous autoriser à engager la procédure de transformation de ZPPAUP en AVAP ; ensuite de donner l'accord de la Ville de Lyon à M. le Préfet pour la mise en place de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé selon la composition indiquée dans le rapport ; enfin de donner l'accord de la Ville de Lyon à M. le Préfet pour que les compétences de cette commission soient élargies aux compétences exercées par la commission locale de l'AVAP.

Enfin, je ne voudrais pas oublier de dire que nous sommes dans un contexte où la protection des patrimoines prend tout son relief. On va donc fêter, et avec M. Képénékian on essaie de réfléchir à ce qui permettrait de donner un certain éclat au 50<sup>e</sup> anniversaire (1964-2014) du classement en secteur sauvegardé, le premier secteur sauvegardé en France après l'adoption de la loi deux ans avant de Malraux.

Deuxièmement, c'est également l'anniversaire du classement de l'UNESCO. Donc en conjuguant ces deux événements, et pourvu qu'on en ait les moyens, nous devrions rendre hommage à nos précurseurs qui n'ont pas figé mais protégé le patrimoine et à nos successeurs qui ne manqueront pas de continuer la ville tout en protégeant le patrimoine.

J'ai entendu que l'on citait Dante...

**M. LE MAIRE** : C'est la divine comédie !

**M. BUNA Gilles** : ... à propos de la Part-Dieu comme à propos de nombreux projets, je crois qu'à un moment il dit « Laisse dire et poursuis ton chemin », nous laissons dire et nous poursuivons notre chemin.

**M. LE MAIRE :** Merci, mais la pente est rude ! C'était juste pour faire la transition avec M. Geourjon.

**M. GEOURJON Christophe :** Je vous remercie de cette transition. A charge de revanche ! Mais je vais poursuivre mon chemin Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers Collègues, oui nous sommes bien évidemment favorables à l'harmonisation et j'ajouterai à la simplification des outils réglementaires de préservation et de mise en valeur architecturale de notre patrimoine.

Nous regrettons, par contre dans le même temps, la décision du Gouvernement de réduire de 10 % le budget d'entretien et de rénovation des monuments historiques. Comme vous l'avez indiqué, ce rapport est aussi l'occasion de rappeler que nous allons fêter cette année les 15 ans du classement par l'UNESCO, de Lyon au patrimoine mondial, classement obtenu notamment et en particulier, sous l'impulsion de Raymond Barre et de Régis Neyret. 15 ans que, grâce à l'obtention de ce label, Lyon a pu prendre son envol touristique.

Oui, un label c'est utile et indispensable pour faire rayonner Lyon. Depuis 15 ans, la notion de patrimoine a évolué, l'UNESCO a développé le concept de patrimoine immatériel. A ce titre, elle a classé le repas gastronomique français. Et c'est tout naturellement que les Lyonnais se sont mobilisés pour faire reconnaître l'excellence de Lyon dans la gastronomie, par l'accueil à Lyon de la Cité de la Gastronomie.

Depuis plus de 18 mois, notre Collègue Marc Augoyard, tente de vous convaincre Monsieur le Maire...

(Brouhaha.)

**M. GEOURJON Christophe :** Excusez-moi, je vais essayer de finir si vous le voulez bien. Reprenez les interventions au Conseil du Grand Lyon et vous verrez la vérité !... Mais vous n'avez manifesté que silence jusqu'à un spectaculaire revirement qui a tué la crédibilité du dossier lyonnais.

Oui, Monsieur le Maire, votre candidature a échoué. Oui, c'est vrai, la décision du gouvernement est l'exemple même de l'indécision : un réseau de trois villes, dont l'apport gastronomique est parfois contestable, et qui exclut (pour le moment seulement nous l'espérons) Lyon. Pour autant, malgré l'aspect ridiculement parisien de la décision, il nous faut voir plus loin.

Oui, il y avait des raisons d'échouer, inhérentes à ce projet. Rappelons que la Cité de la gastronomie était l'une des principales mesures proposées par le dossier de la France pour le classement du repas gastronomique français.

Que disait le dossier ? Il parlait « *d'un espace vivant favorisant par des activités pédagogiques, artistiques et documentaires, une meilleure connaissance de la pratique culturelle et sociale du repas gastronomique des Français, de ses rites, et plus largement des traditions des repas des communautés partout dans le monde* ».

La dimension muséale et pédagogique était donc centrale. Qu'il puisse y avoir un centre de conférence c'est très bien, il y en a dans beaucoup de musées. La mission proposait aussi qu'il y ait des activités commerciales dans la cité. Mais encore fallait-il présenter une vraie ambition culturelle.

Or, le dossier, tel que vous l'aviez monté dans la précipitation en octobre 2012, ne correspondait pas au cahier des charges. 600 m<sup>2</sup> pour la partie muséale, 800 m<sup>2</sup> pour le café du musée, vous voyez bien qu'il y a là dans votre projet les raisons de cet échec.

Alors, vous l'avez dit : nous allons quand même faire cette cité de la gastronomie. C'est bien. Mais j'ai la désagréable impression que l'histoire se répète. C'est en effet exactement ce que vous aviez dit en 2008 lors de votre échec pour le titre de Capitale Européenne de la culture 2013. Label finalement décerné à Marseille.

Monsieur le Maire, vous qui êtes très attaché aux classements internationaux, vous avez très certainement lu le classement des 46 lieux où il faut aller en 2013 selon le New York Times. Marseille est ainsi la deuxième ville la plus intéressante ou attractive du monde pour 2013, toujours selon le quotidien newyorkais. Nous connaissons tous les points faibles de Marseille, et les points forts indiscutables de Lyon.

Pourtant, malgré les Biennales, la Fête des Lumières, le Festival du cinéma, malgré le SIRRHA, malgré tous nos chefs étoilés, malgré tout ce que vous allez me citer en réponse Monsieur le Maire, Lyon ne figure pas dans ce classement où Lens est 26<sup>e</sup> et Paris 46<sup>e</sup>. Pourquoi ? Parce qu'un label, contrairement à ce qu'a dit M. Sécheresse sur une web télévision lyonnaise, ça donne une visibilité, une notoriété. Parce que Marseille, Lens et Paris ont su attirer des événements nouveaux avec des idées originales.

Oui, avoir un label ce n'est pas inutile, même quand on a des forces évidentes sur un sujet.

Alors oui, Monsieur le Maire, si j'avais dû défendre ce projet, j'aurais associé l'ensemble des Lyonnais à cette candidature, j'aurais mobilisé l'ensemble des professionnels de la gastronomie, des acteurs de la culture et des élus pour construire collectivement un dossier pour gagner !

Oui, Monsieur le Maire, accueillir 300.000 visiteurs à la Cité de la Gastronomie méritait plus que trois millions d'euros d'argent public, sans pour autant aller aussi loin que Dijon dans la surenchère.

L'échec de la Cité de la Gastronomie, c'est l'échec prévisible d'un projet « petit bras », si je puis me permettre, alors que les Lyonnais vous réclamaient un vrai projet, alors que les Toques Blanches étaient venues vous le demander jusque sous votre balcon à l'Hôtel de Ville.

Monsieur Collomb, le dossier de la Cité de la Gastronomie, comme celui de la Capitale Européenne de la culture, contredisent à l'évidence l'autosatisfaction permanente de la communication officielle.

Je vous remercie.

**M. HAVARD Michel :** Monsieur le Maire, chers Collègues, nous examinons la transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager en Aire de mise en Valeur Architecturale et Patrimoniale, dite AVAP. Cette transformation, qui est une conséquence de la loi, n'appelle pas de remarque particulière sinon que nous approuvons la création des deux commissions, l'une à vocation technique et l'autre qui aura une vocation sans doute un peu plus large et sur un périmètre un peu plus large également.

Sur cette question du périmètre d'ailleurs, celui de l'UNESCO, nous avons souvent évoqué la question de la signalétique. Nous avons eu ce débat plutôt en conseil d'arrondissement. Mais je pense et veut dire ici que c'est effectivement une richesse et une force pour notre ville que nous n'avons pas suffisamment mises en avant et qu'il aurait fallu, dans la communication que nous pouvons faire au niveau de la Ville, du Grand Lyon et sur toutes les structures porteuses de communication, et Dieu sait s'il y en a, mettre beaucoup plus en avant.

Bien sûr les professionnels du tourisme, et chacun d'entre nous le faisons, mais ce n'est pas suffisant et j'espère que cet anniversaire des 15 ans sera l'occasion d'avoir une communication importante. J'en veux pour preuve, que nous n'avons pas suffisamment fait c'est sur la signalétique de ce périmètre UNESCO, vos propos Monsieur Daclin. Vous aviez répondu à Mme Pesson lors des questions d'arrondissement du Conseil municipal du 14 septembre 2009, que ce projet de signalétique aurait dû arriver à horizon 2011. Et même en prenant en plus une petite marge de manœuvre sur le temps nécessaire à sa mise en œuvre, nous sommes à début 2013 et nous n'avons toujours rien vu !

Je partagerai aussi, avec mon Collègue Christophe Geourjon, le regret sur la Cité de la Gastronomie qui ne verra malheureusement pas enrichir ce patrimoine de l'UNESCO. Et je pense que le Gouvernement que vous soutenez Monsieur le Maire, a pris vraiment la pire des décisions en partageant la récompense, le « gâteau » en 3. Et que dire du « strapontin » qui a été accordé à Lyon... On peut traiter le Président de la commission de tous les maux (vous avez utilisé le qualificatif « d'abruti »), ce que je ne me permettrai pas pour ma part, ou tempêter contre le mépris parisien vis-à-vis de la province, la réalité est malheureusement bien différente puisque sur les trois villes socles, deux sont des villes de province et je crois que la raison principale de cet échec est à rechercher dans le peu d'entrain que vous avez eu à vous investir dans ce projet. Il n'y a qu'à se rappeler vos déclarations dans cet hémicycle en septembre dernier, ce n'était il n'y a pas si longtemps que cela.

Que s'est-il donc passé ? Vous ne vouliez manifestement pas vous mobiliser pour ce projet, vous avez pris ce train en route et vous n'avez pas mobilisé toutes les forces.

Vous avez dit beaucoup dans vos cérémonies de vœux, dans vos discours, « ensemble, ensemble, ensemble... ». Je ne vous reprocherais pas d'utiliser ce mot, c'est un très beau mot, c'est d'ailleurs le nom du Groupe que je préside, donc je m'en réjouis.

**M. LE MAIRE :** Ca ne se voit pas à la diversification des candidatures !

**M. HAVARD Michel :** Cela n'a rien à voir. Vous aurez vous aussi quelques concurrents sur votre gauche, on en reparlera au moment du Plan climat énergie territoire, ne vous inquiétez pas, vous en aurez aussi pour vous.

Au-delà des discours que vous faites sur « ensemble », ce résultat démontre que vous n'arrivez pas à associer suffisamment les acteurs de cette ville. Je ne parlerais même pas de l'Opposition bien que nous aurions pu peut-être apporter sur des grands projets sur lesquels nous sommes tous mobilisés. Nous avons d'ailleurs participé, les trois présidents des Groupes de l'Opposition, à la conférence de presse que vous aviez organisée pour montrer notre soutien à ce projet.

Il faut, au-delà des discours, être capable de mettre le « ensemble » en réalité et en pratique. C'est une perte pour notre ville. Christophe Geourjon évoquait le New-York times et son classement. Qu'est-ce que nous aurions entendu si jamais Lyon avait été dans ce classement ?! Nous nous en serions réjouis aussi, mais il n'y est pas... Qu'est-ce que c'est dommage !

Voilà ce que je voulais dire à propos de ce dossier, sur cet aspect important de notre patrimoine architectural.

**M. FOURNEL Yves**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais rester pour ma part strictement sur le dossier, c'est-à-dire la mise en place de l'aire de mise en valeur architecturale et patrimoniale des Pentes de la Croix-Rousse, pour souligner que nous ne pouvons qu'approuver l'objectif qui consiste à protéger fortement sans pour autant figer les choses sur ces Pentes de la Croix-Rousse. Je voudrais souligner pour en avoir été témoin au moment de la construction de cette zone de protection que sa réussite est liée étroitement à la mobilisation des habitants et des associations qui ont fait, à l'époque, un travail remarquable de précision et de définition de ce patrimoine.

Puisqu'il va y avoir mise en place de Commissions de suivi et d'animation de cette zone, il faut trouver les moyens de ne pas rester à de simples experts architecturaux comme membres de cette Commission et trouver le moyen d'y associer les Conseils de quartier de ce secteur. C'est absolument nécessaire pour pouvoir effectivement réussir la suite de cette protection du patrimoine paysager et urbain.

Voilà ce sur quoi je voulais insister : trouver les moyens dans la mise en place de cette Commission de ne pas écarter les représentants des habitants à travers leurs Conseils de quartier.

**M. RUDIGOZ Thomas** : Chers Collègues, je vais faire court car Jean-Michel Daclin doit intervenir après moi.

Juste pour rappeler que lors de la dernière assemblée générale de la Renaissance du Vieux-Lyon, nous avons eu l'occasion de discuter avec l'ensemble des adhérents et du bureau sur les projets que mène la Ville sur ce secteur et ils étaient particulièrement satisfaits de voir ce que fait la Ville depuis plusieurs années, que ce soit depuis la rénovation du musée Gadagne ou plus récemment, par les travaux faits suite aux engagements et à la vigilance de Mme Pesson pour la mairie annexe ; la mise en lumière du Palais de justice historique ; le Palais de Bondy dont les travaux vont commencer cette année ; le temple du Change dont une partie des travaux va aussi commencer cette année ; la réfection des façades du Palais Saint-Jean, la restauration des menuiseries et la mise en valeur nocturne de ce bâtiment. Le dernier chantier que je citerai et qui n'est pas des moindres, c'est l'aménagement du parvis du Palais de Justice historique dans le cadre du projet « Rives de Saône » avec un budget, je tiens à insister, de plus de 5 millions d'euros, juste pour cette partie là.

Soit, si on cumule l'ensemble des investissements que réalise la Ville en ce moment ou qui seront réalisés dans les prochaines années, près de 13 millions d'euros engagés. A cela il faut ajouter les travaux qui ont été faits par d'autres acteurs publics que sont l'Etat ou le Conseil Général avec la rénovation du Palais de Justice historique et également la rénovation de l'extérieur de la cathédrale Saint-Jean et en ce moment, de l'intérieur de la cathédrale Saint-Jean, ce qui n'avait pas été fait, nous l'a rappelé M. Repellin, depuis le 18<sup>e</sup> siècle.

Donc on est sur un ensemble de travaux menés par différents acteurs mais la Ville et le Grand Lyon ont une part prépondérante et la RVL est satisfaite de voir, contrairement à ce que peuvent laisser entendre certains membres de l'Opposition sur tel ou tel bâtiment, que sur l'ensemble du Vieux-Lyon, il y a un travail important qui est mené, un investissement de premier plan.

La RVL nous avait interpellés sur la célébration du 15<sup>e</sup> anniversaire du classement de Lyon au Patrimoine de l'UNESCO. On a déjà eu un début de réponse. Je pense que Jean-Michel Daclin aura l'occasion d'y revenir.

Donc on le voit sur ce secteur sauvegardé qui nous est cher, la Ville de Lyon et le Grand Lyon sont aux premières loges pour mener un investissement. Et cela participe je pense, encore plus qu'un classement de cité de la gastronomie, bien qu'il soit toujours important d'avoir un titre en plus, quand on voit l'activité touristique qui se fait dans le Vieux-Lyon que nous avons l'habitude de fréquenter, avec mes collègues du 5<sup>e</sup>. On voit la hausse de la fréquentation touristique depuis quelques années qui est absolument impressionnante avec des personnes qui viennent de tous horizons, des quatre coins du globe. Donc on voit que notre ville, malgré des classifications du New-York times (vous me direz, un New-York times qui classe Paris comme 46<sup>e</sup> ville à visiter en 2013, je n'accorde pas trop d'importance à un tel classement !), quand on voit par contre le nombre de visiteurs que nous avons sur Lyon et particulièrement le Vieux-Lyon, je crois que Lyon n'a pas à rougir de son attractivité touristique.

En ce qui concerne la Cité de la Gastronomie, je me permettrai juste un petit mot mais je pense que d'autres y reviendront comme M. Daclin ou M. le Maire, je ne pense pas qu'on puisse dire que ça a été fait seulement par un Conseiller d'arrondissement d'opposition le lobbying pour ce projet. J'ai plus en tête l'ensemble des acteurs de la gastronomie, les toques blanches et l'ensemble du secteur alimentaire qui se sont mobilisés sur ce sujet et qui ont mené un travail de fond avec la Ville de Lyon et M. le Maire. On a d'ailleurs eu une excellente présentation qui a été faite, il y a deux mois de cela, à l'Hôtel de Ville, ils étaient tous là et on voit bien qu'il y avait une mobilisation autour de la Ville de Lyon et menée par la Ville de Lyon. Donc je pense que tout le reste n'est que mauvais procès d'intention. Merci.

**M. DACLIN Jean-Michel**, Adjoint : Monsieur le Maire, je voudrais dire quelques mots pour revenir à un principe de réalité.

D'abord, concernant le tourisme qui a été évoqué à plusieurs reprises, je voudrais citer quelques chiffres et un en particulier celui de la taxe de séjour. On peut dire qu'il y a un tourisme qui ne se développe pas mais il y a un chiffre incontestable, celui de la taxe de séjour qui est prélevée sur tous les touristes qui passent une nuitée à l'hôtel. On est passé de 2004 à 2011, de moins de 2 millions d'euros à plus de 4 millions d'euros, ça veut dire qu'on a plus que doublé le nombre de touristes en 6 ans. Ce sont des performances exceptionnelles.

Il y a d'autres chiffres. Je citerai, par exemple, le Lyon-Dubaï qui vient d'ouvrir : le taux de remplissage est de 85 %, c'est-à-dire qu'on a dépassé largement toutes les prévisions optimistes qui avaient été faites par la Compagnie Emirates.

Le nombre de gens accueilli au pavillon d'accueil place Bellecour est proche de 500 000 en 2012 et on est passé là de 52 à 67 % d'étrangers. Donc aujourd'hui, l'attractivité de la place de Lyon en matière touristique est indéniable. Et je citerai un dernier chiffre issu d'une étude qui a été faite sur 2012 auprès de 5 000 touristes. Sur 5 000 personnes interviewées, on arrive à un taux de satisfaction assez étonnant. Le taux d'agrément autour de la ville est de 98 % et quand on regarde dans le détail et qu'on demande « *qu'est-ce qui vous a le plus plu sur l'agglomération lyonnaise ?* », ce qui ressort le plus c'est la qualité et la richesse du patrimoine et la gastronomie.

En matière de qualité et richesse du patrimoine, parce que c'est quand même l'objet de cette délibération, il y a égalité : 46 % sur l'architecture et 42 % pour la vieille ville. On est aujourd'hui sur une attractivité architecturale de la ville extrêmement forte.

Sur la gastronomie : cela va faire quelques années que je me bats. Pour la petite histoire sur ce fameux label UNESCO, le dossier de candidature a été monté et écrit par une lyonnaise Mme Zerbeau, elle a en fait repris notre projet Palais du Goût initié en 2001 et l'a introduit sur un petit paragraphe dans le dossier qui a été présenté. Dans ce dossier présenté à l'UNESCO (je conseille M. Geourjon de le lire), est simplement noté que le Gouvernement français étudiera la « faisabilité » d'une cité de la gastronomie, c'est-à-dire que cette cité est encore au point d'interrogation ou au point de suspension.

En tout état de cause le projet de la Cité mondiale de la Gastronomie, nous y travaillons depuis début 2011. Il y a même une étude qui a été lancée, Monsieur Geourjon, vous avez voté pour cette étude au Conseil municipal en juin 2011. Cette étude nous a permis de déterminer le contenu de la Cité, d'explorer différentes hypothèses d'implantation et de monter le modèle économique. C'est au vu de cette étude que le Maire et le Président du Grand Lyon a fixé comme prioritaire la faisabilité du projet. D'où ses prises de position très « réalistes ».

Je voudrais peut-être insister, avant de revenir sur le résultat, sur le fait que cette cité de la Gastronomie n'a pas le label UNESCO. Ce qui a le label UNESCO, c'est le Repas Gastronomique Français. Le label UNESCO ne peut pas être attribué par un ministre français ou par une commission quelconque. Il est donné par l'UNESCO. Or aujourd'hui, l'UNESCO ne donne pas, n'a pas prévu de donner un quelconque label sur cette cité.

Ensuite deux mots sur le résultat.

J'ai débattu de ce dossier en commission en réponse à une question de l'Opposition. J'avais, alors, déjà prévu ce non-résultat. Le fait de donner non pas un gagnant mais trois ou quatre, arrangeait tout le monde - les animateurs de la commission qui pouvaient ainsi se survivre à eux-mêmes- et les politiques qui évitaient de se faire des ennemis.

On est aujourd'hui « forcé » à une situation aberrante. Ce dossier est un dossier de dupes. Pour moi il n'y aura aucun gagnant dans cette consultation. Quand on donne à tout le monde, on ne donne à personne.

Le vrai gagnant est, me semble t'il, celui qui a la capacité de faire : Lyon le peut.

**M. LE MAIRE :** Quelques mots puisque c'est un sujet évidemment extrêmement important. D'abord sur Lyon, qui n'a pas été capitale européenne de la culture, effectivement c'était un dossier Monsieur Képénékian, auquel nous avons travaillé au début du mandat. A l'époque, nous étions avec le Président du jury, lequel est supposé être totalement impartial, et nous lui disions : là où est aujourd'hui la Confluence, là où la Sucrière n'avait même pas commencé à se mettre en œuvre, en 2013 ici il y aura une ville, une ville qui sera jeune, animée, vivante. En 2013 on a une ville, et en 2013 Marseille peine encore, mes chers Collègues.

Je vous rappelle que le muséum par exemple a fait l'objet d'une inauguration, qu'il est aujourd'hui refermé pour terminer les travaux et qu'il rouvrira peut-être à l'été 2013. Il se trouve que j'ai reçu la semaine dernière le Président de la Chambre de Commerce de Marseille et qu'il me disait : « *C'est la Chambre de Commerce qui a été obligée de porter le dossier. On aimerait bien savoir comment vous faites pour développer votre ville, et on aimerait bien prendre exemple sur vous.* » Il n'a peut-être pas vu le classement du New York Times, je lui ferai passer, mais effectivement -M. Rudigoz le faisait remarquer- le classement qui donne Lens avant Paris c'est bien pour le jour même, mais je ne suis pas persuadé que du point de vue du touriste américain il en est beaucoup moins à Paris tout d'un coup, même si effectivement à Lens il y a une très belle réalisation.

Mais c'est une réalisation faite avec de l'argent public. Qui, aujourd'hui, et c'est là notre divergence, pense que les cornes de l'abondance vont s'ouvrir pour réaliser un certain nombre de projets ? Je peine déjà quelquefois à faire passer un dossier qui me semble essentiel pour l'agglomération, un dossier hospitalier donc pour 20 millions d'euros, là où Lyon et le Grand Lyon en mettront 20 chacun. Alors si effectivement l'argent public, ce devait être les 56 millions envisagés par d'aucuns, ils viendraient des caisses de l'Etat, ça c'est facile à réaliser.

Pour le reste, j'ai vu des projets. Je pense que pour une part ils vont être privés comme pour le nôtre. Je n'ai pas vu encore qui allait les réaliser. La grande différence qui existe avec le dossier lyonnais, c'est que pour le nôtre on a effectivement des partenaires pour le réaliser et c'est une sacrée différence. Quant au choix du jury, qu'on me dise «voilà, il y a une cité de la gastronomie qui a été désignée et ce n'est pas vous », bon. M. Daclin donnait nos références en matière de gastronomie, passons. Mais qu'on dise «On désigne trois villes et pas Lyon», franchement ça m'a sidéré. Qu'en plus, celui qui présidait le jury puisse venir dire «*Mais à Lyon, ils voulaient mettre la Cité de la Gastronomie dans une petite chambre de bonne*», franchement, notre projet c'est quand même 15.000 m<sup>2</sup>. Tout le monde s'est étonné l'autre jour lors de l'inauguration officielle de la rénovation du Palais de Justice, tout le monde disait «Ah quel beau bâtiment, qu'est-ce c'est grand, qu'est-ce que c'est beau ! » Le Palais de Justice c'est 11.000 m<sup>2</sup>, c'est un événement considérable, 14.000 m<sup>2</sup> dans l'Hôtel Dieu, c'est une chambre de bonne ?

Franchement il y a quelque chose, sans être totalement saisi par le doute, qui ne s'explique pas. Ce ne peut pas être la qualité de la rénovation puisque c'est le même qui a fait la rénovation du Palais de Justice et qui fera la rénovation de l'Hôtel Dieu. Alors c'est peut-être la capacité de Lyon à porter la gastronomie. Et bien moi, j'invite le président du jury, M. Pitt, à venir cette semaine voir le SIHRA et il me dira où, en France, on organise un événement comme le SIHRA. On attend 180.000 personnes, aujourd'hui sont inscrits 12.700 chefs venus du monde entier. Il y aura à Lyon à peu près 500 étoiles, on regardera tous ensemble le repas qu'on organise dans l'Hôtel de Ville et on me dira où, effectivement, on fait mieux qu'à Lyon. Alors si sur la rénovation les choses sont exceptionnelles et si sur la gastronomie les choses ne vont pas trop mal, je me demande effectivement pourquoi ? Je m'interroge sur l'impartialité du jury qui a pu être mené.

Alors je l'ai dit, on va continuer à faire ce qu'on a décidé de faire et on va le faire comme ça, comme on a fait après Capitale européenne de la Culture, le quartier de la Confluence, et puis dans quelques années : « Ah oui, c'est quand même bien le quartier de la Confluence ! » Certes, il n'y a pas eu la grande clameur, mais la grande clameur, elle se fait partout dans le Monde et la réputation de Lyon s'assure un peu partout.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)